

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 26 octobre 2018 à 14h30
à l'Espace Galatée de GUICHEN**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 2 octobre 2018 à 14h30** à l'Espace Galatée de Guichen, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège EPCI :

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de Communes de la Région de Blain
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur André LEMAITRE, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Monsieur Joseph MÉNARD, Pays de Châteaugiron Communauté
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Communauté de Communes de la Région de Nozay
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré Communauté
Monsieur Claude TRUBERT, Saint-Méen Montauban Communauté

Collège Eau Potable :

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Philippe LETOURNEL, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35

Collège Départements :

Monsieur Alain GUIHARD, Département du Morbihan
Monsieur Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Madame Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

Pouvoirs :

Christophe Martins, Montfort Communauté à David MOIZAN de Brocéliande Communauté.

Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté à André PIQUET, de l'Oust à Brocéliande Communauté.

Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté à Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté.

Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Membres invités :

Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine

Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan Vannes Agglo

Assistaient également à la séance :

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole

Monsieur Xavier GUILLOTON, Syndicat Mixte Ouest 35

Monsieur Michel VANOVERBERGHE, AUP de la Roche Bernard

Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine

Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine

Madame Régine ROSZAK, Responsable des Marchés publics

Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH

Madame Nathalie MARCADET, Responsable Budget

Madame Catherine POTIER, Assistante polyvalente et chargée de l'accueil à l'EPTB Vilaine

Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante du DGA/Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine et du Pôle Milieu Naturel et Animation de bassin de l'EPTB Vilaine

Absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Marc HERVÉ, Département d'Ille et Vilaine

Madame Françoise HAMÉON, Département de Loire-Atlantique

Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan Vannes Agglo

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Département du Morbihan

Monsieur Pascal PINAULT, Rennes Métropole

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le

ID : 044-254401243-20181026-2018_34-DE

7 - Marchés publics : délégation de signature et procédures de dévolution

Dans le cadre des procédures de marchés publics, l'exécutif de la collectivité doit être autorisé par l'assemblée délibérante à signer les contrats quels que soient leur forme (factures, acte d'engagement...) et leur montant :

- **Soit par délibération de l'assemblée délibérante autorisant expressément leur signature.**
 - en amont de la procédure de passation, la délibération doit indiquer obligatoirement, et au minimum, la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché à passer ;
 - à l'issue de la procédure, la délibération doit préciser l'objet, l'identité de l'attributaire, le montant exact du marché (lot par lot, le cas échéant).

- **Soit par délégation permanente de l'assemblée délibérante à l'exécutif.**

Cette délégation doit faire l'objet d'une délibération en fixant les limites. La délégation peut porter, par exemple, sur les marchés de travaux, fournitures et services passés en procédure adaptée (actuellement, marchés de travaux inférieurs à 5 548 000 € HT et marchés de fournitures et services inférieurs à 221 000 € HT) et sur les avenants n'atteignant pas 5 % du montant global des marchés, sous réserve de l'ouverture au budget des crédits nécessaires.

Il est à noter que dans sa séance du 23 septembre 2015, le Conseil d'Administration avait adopté la deuxième option (délégation permanente de l'assemblée à la Présidente), avec la présentation, au cours de chaque session de l'assemblée, d'un tableau mis à jour informant les administrateurs des procédures et modalités d'attribution des marchés de travaux, fournitures et services passés depuis la séance précédente. Celui joint en annexe fait état des procédures à jour au *16 octobre 2018*.

Les membres du Comité syndical, après en avoir débattu, décident à l'unanimité :

- **de donner délégation permanente de signature à l'exécutif pour les marchés de travaux, fournitures et services passés en procédure adaptée (option 2)**
- **de présenter au cours de chaque session de l'assemblée un tableau mis à jour sur les procédures et modalités d'attribution des marchés passés depuis la séance précédente.**

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le

ID : 044-254401243-20181026-2018_34-DE

**Pour Extrait Conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT